



Licenciement pour inaptitude d'une employée

Par Visiteur

Je vient de licencier pour inaptitude une employer et je veutr contester la decision du medecin du trav ail
dois payer mon employer ou dois je attendre la contre visite que faire ?

Par Visiteur

Bonjour,

je vient de licencier pour inaptitude une employer et je veutr contester la decision du medecin du trav ail
dois payer mon employer ou dois je attendre la contre visite que faire ?

C'est à dire je comprends pas: Quel est le rapport entre le médecin du travail et le licenciement?

Si le médecin du travail a déclaré le salarié apte à l'emploi, pourquoi avez prononcé un licenciement pour inaptitude?

Bref, je veux tout savoir.

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour monsieur

notre employer c'est fait passer inapte dans notre entreprise

notre employe nous a amener les 2 papiers d'inaptitude(1er visite et seconde visite)

nous la licencion obligatoirement mais devons nous la payer en sachant que nous voulons demander une contre expertise

et quel sont les recours contre ce que nous estimont de (l'escroirie) puis que cette employe na jamais voulu s'adapter a notre maniere de travailler car nous avons repris l'entreprise et son personnel il y 4 ans et quette employe avait 15 ans d'abciennette dans l'entreprise

j'espere avoir ete assez clair et j'attende votre reponse avec impatiente
merci d'avance

Par Visiteur

Cher monsieur,

bonjour monsieur

notre employer c'est fait passer inapte dans notre entreprise

notre employe nous a amener les 2 papiers d'inaptitude(1er visite et seconde visite)

nous la licencion obligatoirement mais devons nous la payer en sachant que nous voulons demander une contre expertise

Dans la mesure où vous avez procédé à son licenciement, vous devez lui verser son indemnité de licenciement effectivement, quel que soit le recours que vous souhaitez par la suite tenter.

et quel sont les recours contre ce que nous estimont de (l'escroirie) puis que cette employe na jamais voulu s'adapter a notre maniere de travailler car nous avons repris l'entreprise et son personnel il y 4 ans et quette employe avait 15 ans d'abciennette dans l'entreprise

j'espere avoir ete assez clair et j'attende votre reponse avec impatiente

Je ne vous cache pas que si le médecin du travail l'a déclaré inapte, et ce, par le biais de deux certificats médicaux, il n'y a pas grand chose à faire.. Il n'existe aucun moyen pour forcer un salarié à s'intégrer dans le cadre d'une entreprise, et vous allez avoir beaucoup de mal à aller au delà du constat établi par un médecin du travail, supposé totalement indépendant du salarié dans votre affaire.

Très cordialement.